Ville de Chauffailles

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/171

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement, pour des travaux de toiture et de démolition de cheminée par l'entreprise Charpente et Couverture de la Côte au 1 Bis rue Jean Jolivet à Chauffailles.

Le Maire de la Ville de CHAUFFAILLES

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifié relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211.1 à L.2212.5 et L.2213.1 à L.2213.31,
Vu le Code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5 ; R411-8, R411-25 à R411-28, R417-1, R417-10 à 417-12,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le Décret N° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière,
Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et 131-13,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation routière (livre 1 – huitième – signalisation temporaire),
Vu la demande formulée par M GAUDEZ Olivier pour la société Charpente et Couverture de la Côte,
Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité et de commodité, de réglementer la circulation et le stationnement pour des travaux de toiture et de démolition de cheminée par l'entreprise Charpente et Couverture de la Côte au 1 Bis rue Jean Jolivet à Chauffailles.

ARRÊTE:

Article 1er : Le vendredi 13 novembre 2026 de 07 heures à 18 heures, l'entreprise Charpente et Couverture de la Côte sera autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un véhicule de chantier pour exécuter les travaux de toiture et de démolition de cheminée au 01 bis rue Jean Jolivet à Chauffailles.

Article 02 : Le vendredi 13 novembre 2026 de 07 heures à 18 heures, la circulation sera interdite et la route sera barrée au niveau du 01 bis rue Jean Jolivet à Chauffailles.

Article 03 : Le vendredi 13 novembre 2026 de 07 heures à 18 heures, le stationnement sera interdit au droit du chantier, au niveau du 01 bis rue Jean Jolivet à Chauffailles.

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Chauffailles
https://www.chauffailles.fr/documents_administratifs/86012

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/171

Article 04 : La signalisation réglementaire sera mise en place par Monsieur GAUDEZ Olivier, afin de permettre l'application du présent arrêté.

Article 05 : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 06 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Chauffailles, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale ainsi que les Agents de la Police municipale de Chauffailles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 07 : Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés.

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chauffailles,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Chauffailles,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Chauffailles,
- M. GAUDEZ Olivier,1210 route de la varenne 42310 CHANGY, 06.82.13.45.84

Fait à Chauffailles, le 02 novembre 2026

Stéphanie DUMOULIN

Maire de la commune de Chauffailles,

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Chauffailles
https://www.chauffailles.fr/documents_administratifs/86012